

# Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)

## Bulletin : Suivi des cours d'eau en période d'étiage

En amont du bassin : **le 23/09/2021**

- La Beauronne de Chancelade
- Le Blême
- Le Manoire
- La Boucheuse
- La Haute Loue
- Le Périgord

En aval du bassin : **le 24/09/2021**

- La Beauronne des Lèches
- La Beauronne de Saint-Vincent
- La Crempse
- Le Grolet
- Le Salembre
- Le Vern (3 stations)



## Pourquoi ce suivi et ce document ?

L'objectif de ce document est d'informer les élus locaux et les partenaires de l'état quantitatif de nos cours d'eau.

En effet, les assecs sont de plus en plus fréquents et importants. Ils mettent en péril la vie aquatique de nos cours d'eau et limitent nos usages. Ce document synthétique vous permet de suivre l'évolution de quelques cours d'eau témoins présents sur le territoire de l'Isle aval.

Le syndicat a fait le choix de suivre le plus possible de cours d'eau afin de mettre un système d'alerte en cas d'assecs trop importants mettant en péril la faune aquatique et dans un second temps d'alerter les services compétents au vu des usagers.

## Suivi de l'état des cours d'eau

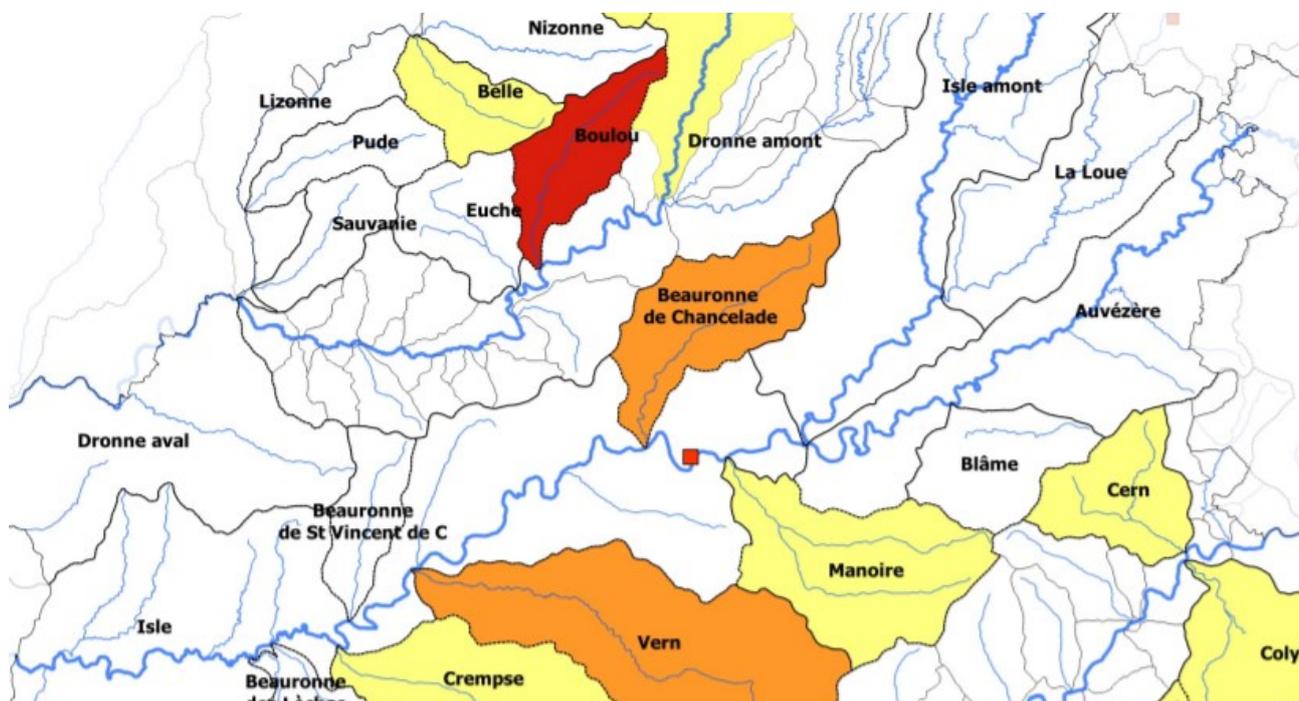
Le suivi consiste en plusieurs relevés de mesures (débit, réduction du lit, lecture du niveau sur une échelle si présente, appréciation sur l'état global du milieu).

- Acceptable pour la vie aquatique
- Vie aquatique mise en péril
- Vie aquatique très menacée (flaques)
- La vie aquatique n'est plus possible (assecs)

Ces données sont envoyées chaque lundi à EPIDOR qui centralise ces informations et les transmet aux services de l'Etat. Ces informations sont utilisées par la suite pour définir les arrêtés de restriction pour l'irrigation.

Une cartographie en ligne est disponible ici : <http://www.etiage-dordogne.fr/>

### Arrêtés de restriction des prélèvements en eau du 18/09/2021



- Pas de restriction
- Seuil d'alerte : 1 j/7 (15%)
- Seuil d'alerte renforcé : 3,5 j/7 (50%)
- Crise : 7 j/7 (100%)

Source : préfecture de Dordogne.  
Ces informations n'engagent pas le SMBI.

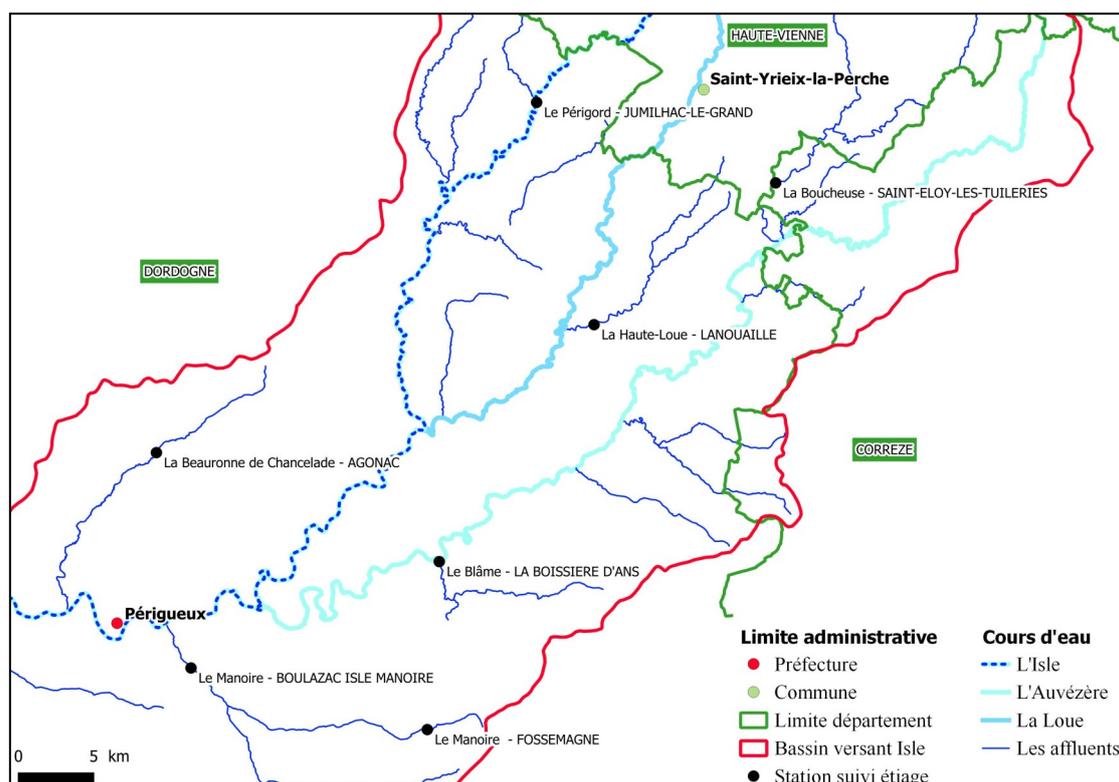
# Estimation des débits des cours d'eau en amont

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *		
			Précédent	Actuel	Tendance d'évolution
Le Manoire (aval)	Le Branchier - Moulin du Treuil	Boulazac et St Laurent sur Manoire	144	137	Stable
Le Manoire (amont) **	Moulin des Brigides	Fossemagne	Observation		Mesure non réalisée
Le Blâme	La Guillaumette	La Boissière d'Ans	199	174	Diminution
La Beauronne de Chancelade	La Gare	Agonac	69	60	Diminution
La Haute-Loue	Pontajembert	Lanouaille	286		Mesure non réalisée
La Boucheuse	RD18 Limite 19/87	Saint-Eloy-les-Tuileries	1594		Mesure non réalisée
Le Périgord	La Faye	Jumilhac-le-Grand	178		Mesure non réalisée

\* : L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.

\*\* : L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont présent en compte

## Localisation des stations



# Cours d'eau en amont

**Le Manoire (aval)**



**Le Manoire (amont)**

**Le Blâme**



**La Beauronne de Chancelade**



**La Haute-Loue**

**La Boucheuse**

**Le Périgord**

## Estimation des débits des cours d'eau en aval

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *		
			Précédent	Actuel	Tendance d'évolution
La Beauronne des Lèches	Pont de la Marconie	Les Lèches	41	46	Augmentation
La Crempse	Centre bourg	Bourgnac	524	418	Diminution
Le Vern (amont) **	Le Mortier	Manzac sur Vern	Observation	Observation	Assec
Le Vern (médiann)	RD 4	Manzac sur Vern	44	40	Stable
Le Vern (aval)	Champroueix	Neuvic	180	184	Stable
Le Salembre **	Usine Aster	St Germain du Salembre	13	18	Augmentation
La Beauronne de Saint Vincent	La Veysière	St Jean d'Ataux	131	112	Stable
Le Grolet **	Moulin du Bost	St Martin / St Laurent	6	8	Augmentation

\* : L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.

\*\* : L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont présent en compte

### Localisation des stations



## Cours d'eau en aval

**La Beauronne des Lèches**



**La Beauronne de St Vincent**



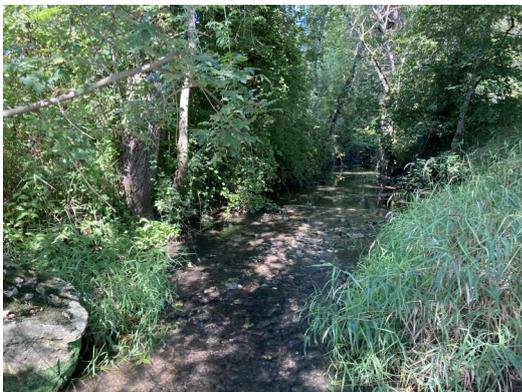
**La Crempse**



**Le Grolet**



**Le Salembre**



**Le Vern (amont), le Mortier**



**Le Vern (médian), RD4**



**La Vern (aval), Champroueix**

